

# Suppression du droit de timbre

Fragiliser  
les services publics ?

[www.arnaque-droit-de-timbre.ch](http://www.arnaque-droit-de-timbre.ch)

**NON**  
le 13 février

## NON À LA SUPPRESSION DU DROIT DE TIMBRE !

DOSSIER DE PRESSE  
DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE  
DU 20 JANVIER 2022

# TABLE DES MATIÈRES

1.	<b>Communiqué de presse</b>	p. 3
2.	<b>Intervention de Emmanuel Amoos</b> conseiller national (PSVR)	p. 4
3.	<b>Intervention de Christophe Clivaz</b> conseiller national (les Vert·e·s)	p. 6
4.	<b>Intervention de Francine Zufferey</b> présidente de l'Union Syndicale Valaisanne	p. 7
5.	<b>Intervention de Frédéric Nouchi</b> président du POP VALAIS-WALLIS	p. 8
6.	<b>Intervention de Roxanne Giroud</b> vice-présidente d'Entremont Autrement	p. 10

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Réuni-es aujourd'hui en conférence de presse, des représentant-es du PSVR, des Vert-e-s, de l'Union Syndicale Valaisanne, du POP VALAIS-WALLIS et d'Entremont Autrement ont exposé leurs arguments pour le NON à la suppression du droit de timbre le 13 février. Alors que les grands groupes et l'industrie financière jouissent d'un nombre toujours croissant de privilèges depuis des décennies, le pouvoir d'achat de la population stagne. NON à de nouveaux privilèges fiscaux sur le dos de la population !**

« Bientôt, l'imposition ne frappera plus que les salaires, les rentes et la consommation », a déclaré en ouverture le conseiller national Emmanuel Amoos. L'élue socialiste a rappelé que « seuls quelques grands groupes profiteraient de cette suppression. En 2020, ce sont principalement 55 entreprises qui auraient profité d'une telle suppression. Affirmer que le projet apporte quelque chose à l'économie et que ce sont principalement les PME et les start-ups qui en tirent les bénéfices est totalement irrecevable. »

Ces cadeaux fiscaux mettent à mal les finances publiques des communes valaisannes. Christophe Clivaz, conseiller national vert, a rappelé « qu'aujourd'hui déjà, les communes souffrent des baisses de recette fiscales engendrées notamment par la RFFA. En période de pandémie, il faut renforcer les finances publiques au lieu de faire à tout prix d'autres cadeaux fiscaux aux grandes entreprises. »

Pour Francine Zufferey, présidente de l'Union Syndicale Valaisanne, « alors que les salarié-es du canton ont fourni des prestations extraordinaires dans de nombreux secteurs et ont été en première ligne durant cette pandémie, sans rien obtenir en matière de pouvoir d'achat mais avec des conditions de travail toujours plus difficiles, des cadeaux fiscaux faits sur le dos des services publics et donc du personnel sont inacceptables. »

La suppression du droit de timbre d'émission est la première étape de la stratégie de la droite et des milieux économiques pour soulager encore et toujours plus les entreprises sur le dos de la population. « Les pertes amputeront les budgets des hôpitaux, des services publics, de l'éducation... Ce sont encore une fois les ouvrières et les ouvriers, les citoyennes et les citoyens qui payeront la facture de la perte financière à venir ! » a déclaré Frédéric Nouchi, président du POP VALAIS WALLIS.

Roxanne Giroud, vice-présidente d'Entremont Autrement, a conclu en invitant la population à ne pas se laisser bernier malgré la complexité apparente du sujet. « La pandémie a rendu les riches beaucoup plus riches tout en créant d'avantage de pauvreté, notamment grâce à un soutien public sans précédent. Alléger les plus riches et laisser les emplois les plus essentiels voir leurs conditions de travail encore se péjorer est inacceptable et incohérent. »

## **Intervention de Emmanuel Amoos, conseiller national (PSVR)**

*Seules les paroles prononcées font foi.*

### **Les grands groupes et l'industrie financière jouissent d'un nombre toujours croissant de privilèges depuis des décennies. Bientôt, l'imposition ne frappera plus que les salaires, les rentes et la consommation.**

Ces 25 dernières années, les grandes entreprises, les banques et les multinationales ont déjà profité de nombreuses réformes leur faisant profiter de plus en plus de privilèges fiscaux, dont notamment (tableau complet en annexe) :

- Suppression de l'impôt fédéral sur le capital
- Droit de timbre déjà divisé par 3
- Réforme de la fiscalité des entreprises II

Ce nouveau privilège s'inscrit dans une évolution qui vise à alléger toujours plus la charge fiscale des grands groupes. Les lobbies de l'économie ambitionnent clairement d'exonérer totalement le capital et à taxer uniquement le travail et la consommation.

Dans le même temps, les quelques augmentations de salaires accordées aux travailleuses et travailleurs ont été totalement absorbées par les augmentations des primes d'assurance-maladie et les loyers. Cette nouvelle réforme ne profitera en rien à la population.

Les pertes immédiates dues à la suppression partielle du droit de timbre sont estimées à environ 250 millions de francs par an. À l'origine, le plan du camp bourgeois était de supprimer tous les droits de timbre, ce qui aurait coûté plus de 2 milliards de francs par an. Une chose est claire : si le référendum échoue, ce sera une carte blanche pour ressortir les anciens projets des tiroirs. Nous, les citoyennes et les citoyens, devrions une fois de plus combler le trou dans la caisse, via des taxes et des redevances encore plus élevées.

### **Qui paie ce droit de timbre d'émission ?**

Seuls quelques grands groupes d'entreprises profiteraient de la suppression partielle des droits de timbre. Les chiffres de l'Administration fédérale des contributions (AFC) montrent qu'en 2020, ce sont principalement 55 grands groupes d'entreprises qui auraient profité d'une abolition. 590 000 PME n'en auraient pas vu la couleur. Affirmer qu'une suppression du droit de timbre d'émission apporte quelque chose à l'économie et que ce sont surtout les PME et les start-up qui en tirent les bénéfices est totalement irrecevable.

### **Dette générée par les mesures de soutien à l'économie pour faire face à la pandémie de Covid-19**

Le Conseil fédéral envisage déjà des mesures pour rembourser la dette générée par la pandémie de Covid-19. Ce n'est pas responsable de supprimer des recettes pour la Confédération. Ce qui nous est vendu comme une mesure en faveur des PME touchées par la crise est en réalité préjudiciable à celles-ci.

### **Le droit de timbre correspond à la taxe sur la valeur ajoutée transposée dans le domaine financier.**

Par principe, notre système fiscal impose les transactions. Une taxe est prélevée chaque fois que quelque chose change de mains. Mais alors que nous payons 7,7 % de TVA sur l'achat d'un pull, et 2,5 % pour l'achat d'une pomme, les transactions sur le capital propre ne devraient désormais plus du tout être taxées ? Les droits de timbre ont été introduits il y a plus de 100 ans et constituent aujourd'hui une compensation pour le fait que le secteur financier est

largement exonéré d'une imposition, notamment de la TVA. Selon le Conseil fédéral, les droits de timbre exercent une fonction de remplacement, dans la mesure où ils comblent une brèche dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou de l'impôt sur le revenu. Il faut relever que le droit de timbre a déjà été divisé par 3 ces dernières années et qu'il n'est aujourd'hui que de 1 %.

Année	Type d'impôt	Mesure	Remarques	Coût en CHF
Depuis les années 1990	Impôt sur les successions	Suppression des impôts sur les successions pour les descendant-e-s directs et baisse des impôts sur les successions dans plusieurs cantons		2,5 mia p. a.
1996/97	Droit de timbre	Réduction du droit de timbre d'émission	Réduction progressive de 3 % à 1 %	Non quantifié
1998	Impôt sur le capital	Suppression	Dans le cadre de la RIE I	170 mio p. a.
1998	Impôts sur les sociétés	RIE I : traitement préférentiel accordé aux sociétés à statut spécial (sociétés de holding, etc.)	Signal de départ pour la concurrence fiscale dans les cantons	Non quantifié
2001	Droit de timbre	Réduction du droit de timbre de négociation		310 mio p. a.
2006	Droit de timbre	Exemption des entreprises étrangères du droit de timbre de négociation		30 mio p. a.
2011	Impôts sur les sociétés	RIE II	Introduction du principe de l'apport en capital, imposition partielle des dividendes de 70 % (Confédération) ou de 50 % (cantons) et imputation de l'impôt sur les bénéfices à l'impôt sur le capital (cantons)	de 1,5 à 2,2 mia p. a
2012	Droit de timbre	Suppression du droit de timbre d'émission sur les capitaux empruntés à des tiers		220 mio p. a.
2013	Impôt anticipé	Suppression de l'IA sur les « coco bonds » (contingent convertible bonds)		21 mio p. a.
2021	Droits de douane sur les produits industriels	Suppression	Adoption par le Parlement	560 mio p. a.
<b>Total</b>				<b>Au moins 5311 millions par an</b>

## **Intervention de Christophe Clivaz, conseiller national (Les Vert-e-s)**

*Seules les paroles prononcées font foi.*

### **Mieux vaut utiliser l'argent pour une politique climatique ambitieuse qui profite au Valais**

L'abolition du droit de timbre est une nouvelle exemption fiscale pour les multinationales et la place financière. L'abolition du droit d'émission fait perdre à elle seule 250 millions de francs par année en impôts. Or, il est justement important que la Confédération ait maintenant suffisamment de fonds pour mener une politique climatique ambitieuse : pour lutter contre le dérèglement climatique, il faut p.ex. développer les énergies renouvelables ou assainir énergétiquement les bâtiments beaucoup plus rapidement, deux domaines où le Valais a tout à gagner. Les recettes du droit d'émission suffiraient à elles seules pour équiper chaque année 16'000 villas d'une installation photovoltaïque et fournir ainsi 30'000 ménages supplémentaires en énergie renouvelable. En perdant des millions en recettes fiscales, nous mettons de tels investissements en danger.

### **Des cadeaux fiscaux qui mettent à mal les finances publiques des communes valaisannes**

Aujourd'hui déjà, les communes souffrent que les entreprises soient moins taxées en raison des baisses fiscales successives accordées, notamment la Réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA). Les budgets des villes valaisannes sont tous passés dans le rouge depuis la mise en œuvre de cette réforme fiscale qui les impactent fortement. Elles doivent ainsi renoncer à certaines prestations ou envisager une augmentation des impôts sur les revenus des personnes physiques. De plus, en période de pandémie, il faut renforcer les finances publiques, au lieu de faire à tout prix d'autres cadeaux fiscaux aux entreprises.

### **L'abolition profite d'abord aux grandes entreprises et pas aux PME**

L'abolition du droit d'émission profite d'abord aux grandes entreprises ou aux instituts financiers, qui ne sont déjà que très faiblement imposés en Suisse en comparaison internationale. Or, cela n'empêche pas économistesuisse et les partis bourgeois de prétendre que cette suppression profite aux PME durement touchées par la pandémie due au Covid-19. C'est faux : grâce à la franchise de 1 million de francs les petites et moyennes entreprises ne sont guère touchées aujourd'hui par le droit d'émission. En supprimant ce droit, on ne génère ni investissements, ni emplois. Seules 2'200 entreprises y sont soumises, les 588'000 autres PME en Suisse n'en profitent pas. Il s'agit donc uniquement d'un cadeau fiscal, onéreux et inutile, aux grandes entreprises. Ce discours trompeur sur le fait que les PME bénéficieraient de la réforme ne vise qu'à faire oublier que durant la pandémie le camp rose-vert s'est montré le partenaire le plus sûr des nombreuses PME ou entreprises en difficulté.

## Intervention de Francine Zufferey, présidente de l'Union Syndicale Valaisanne

*Seules les paroles prononcées font foi.*

Les fédérations syndicales de l'USVs s'opposent à accorder un cadeau estimé à 250 millions de francs par an à des multinationales. 70 000 signatures ont été déposées contre la suppression du droit de timbre en octobre. En effet, il n'y a pas lieu à renoncer à un impôt de 1% sur la levée de fond sur des montants supérieurs à 1 million.

Les salarié-e-s du canton ont fourni des prestations extraordinaires dans de nombreux secteurs. Ils ont été en première ligne durant cette pandémie et de nombreux ménages ont eu des baisses de revenus. Les exigences et les cadences de travail augmentent mais ce n'est pas le cas du pouvoir d'achat pour les employé-e-s. Fins de mois difficiles, apparition d'emploi peu sur obligent certaines catégories de salarié-e-s particulièrement les jeunes ou les employé-e-s en fin de carrières à jongler avec plusieurs jobs, chômage pour tenter de garder la tête hors de l'eau.

En cas d'acceptation, ce cadeau aux plus riches se fera sur le dos des services publics et du personnel. Dès 2022, les impôts devraient servir à améliorer la vie au sein des ménages à bas ou revenu moyen dont voici quelques pistes :

- Faciliter l'entrée en force de CCT fixant des salaires dignes et des conditions cadres décentes en tenant compte des nouvelles formes de travail qui progressent (livraison ; télé-travail etc..)
- Augmenter le personnel dans les services publics (hôpitaux ; transports etc..)
- Soutenir la reconversion des personnes qui n'ont plus de droit à l'assurance chômage et qui ne sont plus dans les statistiques.
- Encourager la formation initiale et continue. Encourager les métiers qui tiennent compte des nouvelles énergies.
- Renforcer les assurances sociales : une retraite digne ; subvention liée au coût des primes maladie ....
- Mieux concilier l'équilibre vie professionnelle et familiale : structures de crèches ; encouragement à trouver des solutions d'horaires choisis.

Supprimer des recettes fiscales alors même que des soutiens aux entreprises ont été accordées durant la pandémie est insensé. **Il ne faut pas se leurrer : pour financer ces cadeaux fiscaux aux plus riches, c'est toute la société qui devra faire des sacrifices.**

## Intervention de Frédéric Nouchi, président du POP VALAIS-WALLIS

*Seules les paroles prononcées font foi.*

En préambule :

**« Nous sommes pour que le travail du plus grand nombre ne fasse pas la richesse de quelque-un.e.s. Nous disons non à la suppression de ces facilités aux grands du capital qui font que la plus grande partie des salarié.e.s perdent leurs vies à la gagner ! »**

Les droits de timbre sont des taxes prélevées sur l'émission et la négociation de titres qui rapportent à la Confédération 2,2 milliards de francs suisses au moins de recettes annuelles.

Du reste la Confédération reconnaît trois types de taxes de timbre :

1- Le Droit de timbre d'émission (sur l'émission d'actions, actions ordinaires). Recettes : 250 millions par an

2- L'Impôt sur le chiffre d'affaires (sur l'achat et la vente de titres). Recettes : 220 millions par an

3- Les prélèvements sur les primes d'assurance (sur les primes d'assurance responsabilité civile, incendie, ménage). Recettes : 1,8 milliard par an.

Et là, avec cette suppression, le parlement va commencer la fameuse « tactique du salami », une abolition en 3 étapes :

**L'étape une**, a déjà été franchie en supprimant la taxe sur les émissions qui a été adoptée par le Parlement Fédéral en juin 2021.

Un référendum, que le PST-POP soutient a été lancé à son encontre dans le but de tuer le projet dans l'œuf.

**Car les étapes 2 et 3** doivent suivre d'ici 2024/2025.

Sur le prélèvement à l'émission

La taxe d'émission sur les capitaux propres s'élève à 1% sur l'émission d'actions, d'apports de capitaux, de parts sociales coopératives, etc.... sur les sociétés nationales.

En précisant que les coopératives à but non lucratif en restent exemptées.

Dans le cas de nouvelles fondations d'entreprises et d'augmentations de capital, un montant d'exemption de 1 million de francs suisses s'applique.

En cas de restructuration, le montant exonéré d'impôt peut atteindre 10 millions de francs.

Qui va en profiter ?

En ce qui concerne ce droit de timbre, comme pour l'ensemble des droits de timbre, il est essentiellement acquitté par les entreprises et les groupes du secteur financier, principalement !

Par conséquent, ils seront les seuls bénéficiaires de cette abolition et non nos PME comme certains le disent. C'est une « ARNAQUE » tout simplement !

Ces droits de timbre servent également à corriger la sous-imposition du secteur financier, puisque les services financiers sont exonérés de TVA en Suisse et que la Suisse n'a ni impôt sur les gains en capital ni taxe sur les transactions.

Qui va payer la facture de cette suppression ?

Nous toutes et tous !



Ce sont encore une fois, les ouvrier.e.s, les citoyen.ne.s qui payerons la facture de cette perte ! Car ces 250 millions environ, qui n'entreront plus dans les caisses de la Confédération suite à une éventuelle suppression votée comme telle, va amputer les budgets des hôpitaux, des services publics, de l'éducation ou la réduction des primes maladie, par exemple.

Il y a aussi l'Aspect social de cette suppression :

Là, ce sont les travailleurs partent les mains vides !

Avec la crise du COVID, beaucoup ont perdu leurs emplois, ou voir même, accepter des réductions de salaire.

Maintenant, le Parlement veut offrir des cadeaux fiscaux aux hauts revenus et aux entreprises qui réalisent les plus gros bénéfices et les travailleurs et les retraités, eux, n'en tirent pas un centime comme d'habitude.

Et d'ailleurs, c'est le même parlement qui veut faire de généreux cadeaux aux grandes entreprises en supprimant le droit de timbre a décidé de relever l'âge de la retraite des femmes...

Alors pour le Parti Suisse du Travail et le PoPValais.Wallis se sera Non/Nein/No à cette suppression des droits de timbre !

## **Intervention de Roxanne Giroud, vice-présidente d'Entremont Autrement**

*Seules les paroles prononcées font foi.*

Le 13 février prochain, nous votons.

Le gouvernement et le parlement suisse nous proposent une modification de la Loi fédérale sur les droits de timbre. Si comme moi, vous ne comprenez rien à l'économie et que ce sujet semble vous dépasser, ne vous laissez pas bernier et prenez quelques minutes de réflexion, l'enjeu en vaut la peine.

Actuellement, lorsqu'une entreprise lève des fonds propres en émettant par exemple des actions, la Confédération y prélève un impôt : le droit de timbre d'émission. Cet impôt est évidemment important, ce sont 250 millions de francs qui peuvent ainsi être récupérés puis utilisés pour que notre société fonctionne.

Cet impôt est de 1% et n'est prélevé que sur les montants supérieurs à un million de francs.

Évidemment et comme nous le comprenons tous très facilement, les petites entreprises ne le paient pas. On enlèverait ainsi 250 millions de rentrée d'argent pour la Confédération uniquement en cadeau fiscal pour les grandes entreprises. Ne vous y trompez pas, cet argent devra ensuite de toute manière provenir d'ailleurs. Et au profit de quoi, nous disent les opposants ? tout ceci afin de réduire les coûts d'investissements et accroître, soi-disant, l'emploi.

Est-ce vraiment ce cadeau que l'on a envie de faire ?

Est-ce vraiment les grandes entreprises de notre pays que nous souhaitons aider actuellement ?

Je terminerais sur un dernier point. Dans son rapport du 17 janvier dernier, l'organisation caritative Oxfam établissait le bilan suivant : la pandémie a rendu les plus riches beaucoup plus riches encore tout en créant davantage de pauvreté. Ce n'est pas grâce à l'activité économique des entreprises dans lesquelles ils ont des parts mais bien parce qu'il y a eu un soutien public sans précédent. Sur le dos de la crise sanitaire, des centaines de milliards ont été injectés dans les marchés financiers à travers le monde et c'est cet argent qui a rendu les plus riches encore plus riches. Ça s'appelle l'accroissement des inégalités et c'est exactement ce qui est prévu avec cet objet de votation. Alléger les plus riches pour qu'ils puissent s'enrichir davantage et continuer de ne pas voir que les emplois les plus essentiels démontrés par la crise sont les mêmes personnes qui s'appauvrissent.

Il ne s'agit pas ici de sauver l'économie, ceux qui le prétendent sont des menteurs. Entremont Autrement s'oppose fermement à cette modification de la loi et invite le peuple valaisan à faire de même.

